

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LA VILLA DES AMIS	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 22 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573	
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux • Lors de ma visite le ratio est respecté. • L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. • Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets • Un registre quotidien des incidents est tenu.			

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2021

Date

original signé par
Annick Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2021

Date